

1324.

9475-40

Le premier ministre du Québec au secrétaire d'État aux Affaires extérieures
Prime Minister of Quebec to Secretary of State for External Affairs

Québec, le 22 mars 1947

Cher monsieur St. Laurent,

En 1912, l'Ungava fut annexé à la province de Québec. En vertu d'un jugement du Conseil Privé, que je n'ai pas à apprécier, une grande étendue de territoire fut attribuée à la colonie de Terre-Neuve.

La ligne de séparation entre la colonie de Terre-Neuve et la province de Québec ne fut jamais officiellement et définitivement délimitée. Je suis convaincu que, tous deux nous réalisons pleinement l'intérêt primordial que possède la province de Québec dans l'établissement de cette ligne de démarcation.

Des renseignements que je viens d'obtenir et que j'ai raison de croire bien fondés, sont à l'effet que, depuis quelque temps déjà, les autorités fédérales seraient entrées en pourparlers avec les autorités de Terre-Neuve dans le but d'établir définitivement cette ligne de démarcation, à l'établissement de laquelle la province de Québec possède des droits incontestables et intangibles.

Vous conviendrez, je crois, qu'il n'est pas convenable et qu'il ne saurait être convenable d'essayer d'établir cette ligne de démarcation sans avoir, au préalable, obtenu la participation et le consentement indispensable de la province de Québec.

Je suis très surpris que le gouvernement de la province de Québec n'ait pas été avisé de ces pourparlers et de ces démarches. J'aime à croire que le gouvernement fédéral n'a pas voulu se soustraire à l'obligation qui lui incombe de consulter la province de Québec et d'obtenir son consentement à ce sujet, mais qu'il s'agit plutôt d'un zèle intempestif et regrettable de la part de fonctionnaires fédéraux.

Comme vous êtes le ministre sénior représentant la province de Québec dans le cabinet fédéral, j'ai cru qu'il était de mon devoir de vous mettre au courant de ces faits et de vous demander d'avoir l'obligeance d'obtenir et de nous communiquer les renseignements officiels que possède le gouvernement fédéral à ce sujet qui intéresse vivement et avec raison la province de Québec et son gouvernement.

Il va sans dire que nous serons toujours heureux de collaborer à la fixation et à l'établissement d'une ligne de démarcation, d'une frontière, conforme à nos droits.

Vous voudrez bien agréer, cher monsieur St-Laurent, mes meilleurs vœux de santé.

M. L. DUPLESSIS.